L. 18

TROUVAILLE.

Cac
FRC
8863

EN voici bien d'un autre ; insensiblement le pot au rose se découvre, et malgré leurs précautions, nos scélérats enragés commencent à être démasqués. Encore quelques jours, et nous verrons clair. Et dèjà ne voit-on pas que la haine contre le Roi, la Reine, la Famille Royale, le Clergé et la Noblesse les ont guidé dans tout ce qu'ils ont fait ; n'est-il pas clair et évident qu'ils en vouloient et à la religion et à la monarchie. A la religion, parceque les bougres n'ont ni foi ni loi ; qu'ils voudroient qu'il n'y eut ni enfer parcequ'ils le craignent, ni paradis parcequ'ils détestent la vertu, et n'aiment que le contentement de leurs infâmes passions. Citoyens, examinez leur conduite, et vous verrez si je cherche à vous tromper. Demandez à Mirabeau, Barnave, Chapelier, Duport, Demenou, d'Aiguillon, Roberspierre, Rabaut de St.-Etienne,

M+W 17744

Hemery, Jessé, Garat le cadet, Montesquiou, l'Evêque d'Autun, les Curés Dillon, Gouttes, Soupe et leurs dignes collègues du côté gauche; demandez-le aux Apostats Bénédictins, Génovéfins &c. qui, pour cacher leur état, jouent les arlequins; demandez-le à cette troupe d'imbécilles, à la tête desquels se trouvent entr'autres les Rochefoucault, Montmorency, Luines, Castellanne, disciples de l'impie académicien Condorcet; demandez-le aux ingrats et régicides Lameth, Broglie, Noailles &c.; demandez-le aux Jansénistes Freteau, Camus, Martineau, Treillard, Target et Consorts; que pourront vous répondre ces Supots de l'enfer? Oseront-ils nier contre l'évidence même, qu'ils en veulent à la destruction de la religion catholique, que la France a toujours regardée comme loi fondamentale du Royaume? C'est pour réussir dans ce détestable dessein qu'ils dépouillent le Clergé, détruisent les Ordres Religieux, et vendent les biens de l'église, sous prétexte qu'ils sont usurpés sur le pauvre peuple, et que les besoins de l'Etat l'exigent. S'ils sont usurpés sur le pauvre peuple, c'est donc au pauvre peuple qu'il faut les restituer et non les anéantir; si c'est pour payer les dettes de l'Etat; quelles sont-elles ces dettes?

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Tout le monde les ignore, à la réserve de cette exécrable Assemblée, et il y avoit mille moyens de les liquider sans rien vendre ; mais ces sacrés gueux les ont tous rejettés pour ne faire usage que de ceux qui sont destructeurs et onéreux à nous, peuple toujours malheureux et plus infortuné que jamais. Sur qui tomberont les exécrables décrets de ces voleurs ? Sur qui ? sur vous, sur moi, sur nos enfans. Plus d'azyle à l'inocence, à la vertu, plus de retraite, plus de soulagement. Dans nos Villages, à qui nous dressions-nous, lorsque nous nous trouvions dans la peine, le besoin, la misère, c'étoit aux ecclésiastiques vertueux de tous les Ordres ; il en est beaucoup qui sont dignes de notre vénération ; c'étoit à nos curés, nos pasteurs, nos bons vicaires; et dorénavant à qui aurons-nous recours, puisqu'on les détruit en grande partie et qu'on met les autres à l'aumône : sera-ce aux avocats, aux procureurs, à ces sangsues du malheureux paysan? Oublions-nous que ces jeanfoutres ne cessoient de vuider nos pauvres bourses, et de nous escroquer jusqu'au dernier sol. Les scélérats de tous tems accoutumés au pillage, font aujourd'hui en grand dans l'infâme assemblée, ce qu'ils faisoient en petit avec chacun de nous en particulier.

Il n'est pas un de ces monstres qui ne s'enrichisse actuellement et ne compte encore s'enrichir avec le tems aux dépens de notre bon Roi, de la Noblesse, du Clergé et de nous-mêmes, peuple, victime éternelle de leur langue de serpent. Lorsqu'il sera question des impositions : attendons-nous à être écrasés par eux. Dans l'ancien régime nous payions beaucoup, il est vrai; mais au bout nous vivions : dorénavant nous serons obligés de payer le double, et nous mourrons de misère ; parceque ces brigands mettent tout le monde dans l'impossibilité de nous aider, et qu'eux-mêmes se proposent d'accaparer les emplois, les honneurs et la plus saine partie des impositions qu'ils comptent lever sur nous; et nous serions assez sots pour obéir à ces foutus rois de cartes ; car ces manans d'avocats, ces bougres de racles-déniers, de vuides-goussets, qui ne vivoient qu'à nos dépens, de rapines et d'escroqueries dans la Capitale et dans les Provinces, prétendent être nos souverains. Comment ! sacré mille foutre, nous, Français, qui ne reconnoissions qu'un Roi, un Monarque ; nous, qui avons un Prince si bon et si digne de notre amour, nous le détrônerions pour devenir sujets et esclaves d'un tas de plats-pieds,

de filoux et de foutus gueux, qui pleins de vermine et de crasse, et n'avoient pas de quoi vivre dans leurs chenils, où ils seroient morts de faim, s'ils n'avoient sçu nous tromper. Nous, Français, nous serions les esclaves de ces b.... qui n'ont ni foi, ni loi, ni cœur, ni honneur, ni probité, ni sentimens. Nous, Français, nous souffririons que notre respectable Monarque, notre ami, notre pere devint leur sujet, leur serviteur, leur commis, comme ils le disent eux-mêmes. La rage et la fureur me saisissent, lorsque je pense qu'ils retiennent ce maître chéri, prisonier et qu'ils veulent l'empêcher de circuler dans ses Provinces ; Eh ! pourquoi n'y circuleroit-il pas pour consoler ses peuples, comme le bled pour le faire vivre ? par ce que les scélérats craignent que les vertus du Roi et de son auguste compagne soient connues de ces mêmes peuples, afin de les tromper plus facilement.

Camarades et Concitoyens, voulez-vous sçavoir ce que c'est que les avocats et les procureurs, cette vermine de la justice, écoutez mon histoire, et ce n'est pas un conte fait à plaisir, puisque cette avanture convertit un avocat, miracle, foutre, plus grand que la résurection d'un mort.

Dans un certain pays de la France, où l'usage est de mener tous les pourceaux de la ville et qu'on ramasse au son d'une cornemuse pour les conduire dans les bois voisins à la glandée, il arriva l'avanture suivante.

Dans le déclin du jour, les Pâtres ayant réuni le troupeau le voulurent garder à la loge commune, on ouvre la grande porte; ordinairement chacun de ces animaux s'empressoient d'y entrer ; quel fut cette fois l'étonnement des Pâtres, de voir que tous sans exception refusoient même d'en approcher. Vous sentez bien que les coups de fouët commencerent a rouler. L'affaire devint sérieuse. Les Pâtres furieux, frappent à toute outrance, les pourceaux grognent, crient, et refusent d'obéir ; le tumulte augmente, le monde s'assemble, les juremens des Pâtres, les éclats de rire du peuple, le grognement des pourceaux, les aboyemens continuels des mâtins, les coups de fouëts forment une musique de diable. Un avocat dont la maison étoit à quelques pas du grand Porcher, interrompu dans son travail par cet affreux charivari, se met à sa fenêtre, témoin oculaire de ce qui se passoit, ne ponvoit imaginer d'où venoit l'inconcevable acharnement de nos seigneurs les cochons à ne

vouloir pas s'approcher de la *soue*, lorsqu'il entendit un des Porchers, qui, après avoir vomi tout ce que la rage lui inspiroit et fait une exacte et scientifique énumération de tous les juremens qu'il connoissoit, s'écria : entrez donc sacrée race, engence maudite, entrez comme les avocats et les procureurs entrent en enfer ; aussitôt tous les pourceaux sans exception, se précipitent les uns sur les autres, font des cris horribles, c'est à qui passera le premier, au risque de se casser quelques membres ou de s'étouffer ; et notre avocat stupéfait abandonne son foutu emploi.

Camarades, voilà nos législateurs ; fiez-vous à ces jeanfoutres, s'y fiera qui voudra ; mais ce ne sera surement pas moi.

Du moins l'avocat honnête sentit le risque qu'il couroit, il quitta son office. Allez, ne craignez rien, ceux de l'Assemblée Nationale ne quitteront pas celui qu'ils remplissent pour le malheur de la France. Leur commerce est trop bon et trop lucratif, ils y font trop bien leurs choux gras. 18 liv. par jour, sans les tours de bâtons. Sçavez-vous bien que 12 de nous à 30 sols par jours, se nourriroient comme il faut. Est-il juste que de foutus bougres de rogneux comme ça soient à bouche que veux-tu, et que

pour un d'eux, douze bons citoyens meurent de faim.

Un livre paroît, qui a pour titre, *bon Dieu qu'ils sont bêtes les Français.* Ma foi ce brave homme a raison, il faut en convenir, oui, nous sommes des bêtes, bêtissimes; que ne prenons-nous des fouëts pour chasser ces bougres de législateurs, comme les Porchers pour faire entrer les cochons dans la *soue*! Ils ne cherchent qu'à exterminer Paris; qu'à en faire un désert par l'émigration qu'y causent leurs foutus décrets; qu'à boulverser les Provinces, détrôner le Roi, le garder prisonnier et puis peut-être le faire mourir, s'enrichir avec les capitalistes et les agioteurs, accaparer tout le numéraire et nous donner en place de bon argent, des foutus torche-culs, qui dans quelque tems pourront à peine servir à faire des papillottes pour nos petits maîtres et les grisettes du Palais-Royal ou du coin des rues &c. Oh! que les provinces sont sottes de nous avoir envoyé cette maudite engeance d'avocats, qui porte par tout la désolation. Oui, par-la-sambleu, l'ami Marat auroit presque eu raison, si aulieu de 800 potences qu'il demandoit aux Tuileries, il s'étoit borné à une centaine aussi hautes que celle d'Hamau,

pour y attacher 100 enragés choisis dans les Clubs et l'infernale Assemblée, pour servir d'exemple. Mais moi, ce n'est pas ce que je voudrois; je demande la liberté de mon pere, de notre pere à tous, de Louis XVI ; je demande qu'il soit notre Roi; qu'il choisisse d'honnêtes gens pour juger ces scélérats et nous défaire de cette vermine infecte qui empoisonne l'esprit, le cœur et le jugement de tous les Français.

Ne voilà-t-il pas que ces bougres de gueux veulent faire tomber sur le bon peuple de Paris les horreurs, les forfaits, les meurtres et les assassinats des 5 et 6 octobre, et les crimes qui avoient devancé ces jours à jamais exécrables. Voyez comment s'exprime ce foutu menteur de rapporteur digne de la potence; cet infâme, ne s'avise-t-il pas d'assurer que d'Orléans et Mirabeau, sont blancs comme neige, inocents comme des enfans nouveaux nés. Il a beau faire, ni chaux, ni savon ne pourront blanchir leur noirceur. C'est, dit-il, *le peuple de Paris qui s'est livré à ces exécrables attentats.* Quoi, sans chefs, sans instigateurs ! Chabrou, Chabrou, tu nous la bailles belle, le peuple de Paris assassin, meurtrier, sauvage, cannibale, antropophage ; tu méconnois ce peuple que tu injuries et c'est la

premiere fois que tu deshonnores Paris par ta présence. Apprends par un Parisien que ses concitoyens ont joui dans tous les tems de la réputation bien méritée, du meilleur, du plus doux et du plus aimable de tous les peuples; apprends que toute l'Europe en a encore cette idée. Dis-nous, avocat sans logique, raisonneur pitoyable, ennemi du sens commun, dis-nous? un peuple entier passe-t-il tout d'un coup d'une extrémité de lui-même à l'autre? J'en laisse juge le public plus raisonnable que toi. Pourquoi n'as-tu pas dit simplement que les auteurs de tous ces crimes étoient des brigands répandus dans Paris. Ah! je t'entends: tu craignois qu'on ne te demandât d'où étoient ces brigands, d'où ils étoient venus, qui les avoit attirés; pourquoi? c'est que par une suite de questions tu craignois qu'on ne découvrît les infâmes auteurs des crimes dont nous avons été les tristes témoins; tu craignois qu'on ne découvrît que ces brigands sont les mêmes par les quels l'Assemblée fait passer forcément ses décrets, et desquels elle s'étaye pour détruire tout ce que nous avons de sacré. Eh bien! veux-tu le sçavoir: ne le demande pas à d'Orléans, le pauvre homme, que l'orgueil aveugloit, qu'une

fole et sote ambition guidoit, que sa haine invétérée contre notre auguste et grande Reine animoit, peut avoir ignoré une partie de ces petits détails; on travailloit pour lui, et le parti s'étoit contenté de l'avoir établi caissier avec la flateuse espérance de voir rentrer les avances. Mais écris-en au Génevois; mais demande-le à Mirabeau, Barnave, Lameth, d'Aiguillon et consorts, c'est-à-dire à presque toute la gauche de l'Assemblée, que tu connois surement mieux que moi; et ils te diront 1°. qu'il y avoit une quantité de vagabons de plusieurs nations de l'Europe, 2°. une multitude de gens sans aveu, mourant de faim dans les provinces, qu'il avoit été facile de faire refluer avec de l'argent, dans la Capitale, 3°. un grand nombre de malheureux ouvriers, sans travail, gagnés et soldés par Neker et par Philippe, 4°. quelques particuliers ennemis par force, promesse et argent, qui, sans prendre part aux forfaits qui se sont commis, en étoient les témoins tremblans, et augmentoient la cohue. Voit-on là le peuple de Paris ? Voit-on là ce peuple honnête qui compose la Garde Nationale de la Capitale ? mais comment l'y a-t-on vu? On l'a vu après une marche forcée de plusieurs heures à travers les mauvais chemins,

abymé de boue, trempé jusqu'à la peau par une pluie continuelle, harassés de fatigues, pressés par la faim, se rendre en bon ordre sur l'esplanade de la grille du Château, s'y mettre en bataille, et attendre tranquillement les ordres du général, ne se retirer pour prendre quelques moments de repos, absolument nécessaires, que pour, avec un nouveau zèle, se livrer par tout au maintien de la tranquillité et du bon ordre; on l'a vu se répandre par tout avec courage aux risques de la vie, pour arrêter les désordres et reprimer la fureur et les atrocités des brigands, on l'a vu se livrer avec une générosité peu commune aux dangers les plus éminents, pour arracher des mains des barbares et des cannibales, prendre sous leur protection, et conduire dans des lieux de sûreté, les braves, généreux et obéissants Gardes-du-Corps, ces hommes intrépides, qui ont sçu sacrifier leur valeur aux ordres d'un bon Roi, pere de ses sujets: oh! que ce sacrifice a du leur couter! bien plus volontiers eussent-ils sacrifié leur vie en combattant contre les infâmes antropophages, et ce sont ces héros que le vil avocat Chabrou calomnie; c'est sur eux que pése cet avocat, cherement payé et soldé pour parler avec autant

d'audace et d'insolence ; c'est ce lâche qui vend son honneur (c'est peu) sa religion (en a-t-il ?) sa conscience (c'est peut-être un crime de lui en supposer) son éternité (il n'y croit pas) quel héros que ce Chabrou ! Oui, la Garde Nationale de Paris s'est couverte de gloire les 5 et 6 octobre 1789, et Chabrou d'un opprobre éternel à la tribune de l'Assemblée, le 8 octobre 1790. S'il s'est commis des meurtres, des crimes et toutes sortes d'horreurs à Versailles, ce n'est point par le peuple de Paris, s'il ne les a empêchés, c'est qu'il ne l'a pu, et s'il ne l'a pu, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre. Peuple de Paris, chers concitoyens, nous laisserons-nous deshonnorer à la face de l'Europe entiere, et permetrons-nous qu'un scélérat d'avocat, soldé par d'Or . . . . . et ses suppôts, forme une accusation aussi infamante pour nous qu'elle est peu méritée ! Quoi, cette affreuse calomnie se répandra de Provinces en Provinces, et jusqu'à la postérité ! Quoi, après avoir au dépens de nos vies et du sang que nous étions prêts à verser pour sauver les précieux jours du plus aimé des Rois, de la Reine la plus estimable et la plus calomniée, de notre cher Dauphin et de toute la Famille Royale, il sera dit par

Chabrou et publié que c'est le peuple de Paris qui a excité les horreurs de Versailles, pour se défaire de son Roi, assassiner Marie-Antoinette, faire périr le Dauphin et la Famille Royale, pour élever, selon les désirs d'un Mir. . . . . d'un Barn . . . d'un d'Aiguil . . . et leurs exécrables consorts, des clubs et de la gauche du manège ! Non, il faut que l'infâme calomniateur prouve et démontre son dire. La loi existe ; la Nation Française veut et a droit d'être éclairée l'Europe doit être instruite, et l'univers entier doit juger, l'accusateur et le peuple de Paris. Bailli et la Commune de Paris, justifiez-vous ! la Fayette, général de la brave garde nationale de Paris, innocente-toi ? Districts et Municipalités, réunissez-vous ? n'est-ce pas vous qui formez le bon peuple de Paris ? on l'attaque, on l'insulte, on le calomnie, on le deshonnore, et vous vous tairiez et vous vous avouriez coupables des crimes les plus affreux ; songez donc qu'en cette occasion le silence équivaudroit à l'aveu. Attaquez l'imposteur, demandez hautement justice ; si jamais il y eut un crime de lèze-nation, c'est celui de Chabrou ; il est député, il est vrai ; mais fût-il le grand diable descendu des enfers, il faut

qu'il convainque l'univers entier de la vérité de son accusation, ou s'il ne le fait, il faut que, couvert de honte et d'opprobre, il soit puni de mort, et périsse par la main du bourreau, lui et toute sa clique exécrable. Seriez-vous assez imbécilles pour me dire qu'ils sont inviolables, ces augustes députés ? Inviolables ! Et qui les a rendus tels ! Eux-mêmes ; et de quelle autorité ? de la leur ; c'est bien commode : ils peuvent donc dire et faire tout ce qu'ils jugent à propos. Nous voilà bien lotis. Moyennant cette précaution nous sommes foutus. Un inviolable me vole et je n'ai rien à dire ; il me met sur la paille, me calomnie à toute outrance, et je n'ai pas à me plaindre ; il viole ma fille sous prétexte des droits de l'homme et je dois me taire ; il me fait sans raison emprisonner, charger de fers, même lanterner et il faut me laisser faire ; ces inviolables peuvent commettre toutes sortes d'horreurs contre Dieu et sa religion, contre le Roi et son autorité, contre la Reine et toute la Famille Royale, contre les individus, leur bien-être, leur existence, et personne n'a droit de réclamer. Foutre, il faut que la tête nous ait tourné ; mais se peut-il que nous ayions renoncé au sens commun ? où sont nos droits, notre prétendue liberté ? que vont devenir nos propriétés ? nos droits de leur obéir aveuglement, notre liberté d'être leurs esclaves et les lâches jouëts de leurs infâmes passions, et nos propriétés leur appartiendront lorsqu'ils le jugeront à propos. Foutre, quelle sacrée bougre de besogne ! Nous voilà devenus furieusement

720

passifs, pour ne laisser qu'eux d'actifs, et pour être français, il faut en passer par-là. Ma foi, serviteur à la compagnie, pour moi, je fous le camp; j'aime mieux vivre au milieu des sauvages du Canada, au fond de la Tartarie, où règne la bonne nature, que d'être soumis aux ordres arbitraires et sanguinaires d'une troupe de tyrans féroces, vomis par l'enfer, pour le malheur de la chrétienté et de la France. C'est à chacun à faire ses réflections, les miennes sont toutes faites, et les voici en quatre mots.

Je consens à rester pourvu qu'on envoye au plutôt au diable l'infernale assemblée; qu'on rende au Roi sa liberté et son ancienne autorité, hors le pouvoir de faire du mal à son peuple, ce sont d'ailleurs les sentimens de son cœur paternel; qu'on compose une seconde législature, mais honnête, mais bien composée, dont les membres ayent donné des preuves non-équivoques de religion, de vertu, de probité et d'honnêteté; tout cela manque aujourd'hui dans la gauche de l'assemblée qui forme la majorité. Mais sur-tout et tout de suite, que cette pettaudiere soit dissoute. J'espère que dans les Provinces, on les chassera hors de France, comme des bêtes féroces et qu'on en purgera ma chere patrie et ma bonne ville de Paris, si on n'aime mieux leur faire faire leur procès, et les faire pendre.

Amen. Amen. Amen. Ainsi-soit-il.

Le Parisien, témoin oculaire des journées des 5 et 6 Octobre.